

## Consultation sur l'avenir du Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche

---

En complément d'une série de réunions et de discussions tenues avec les intervenants sur les campus à la grandeur du Canada, le CRSNG mène maintenant une consultation officielle sur le financement qui sera accordé à l'avenir en vertu du Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (OIR) compte tenu de la réduction des fonds disponibles.

**Du 29 juin au 28 septembre 2012**, le milieu de la recherche est invité à s'exprimer sur deux mécanismes de subvention pour l'achat d'outils et d'instruments de recherche. Dans le cas des deux options, on s'attend à ce que le montant total du financement annuel disponible se chiffre entre 6 et 10 millions de dollars.

Les résultats de la consultation détermineront comment les investissements axés sur l'achat d'outils et d'instruments de recherche seront faits, et ce, à compter du concours de 2014. L'objectif du programme demeurera le même, soit d'appuyer l'achat ou la mise au point d'appareils de recherche afin de favoriser et d'améliorer la capacité de découverte et de formation en recherche des chercheurs universitaires en sciences naturelles et en génie.

<b>Option 1 :      Accorder des subventions aux établissements pour l'achat d'outils et d'instruments de recherche</b>
--

- Selon cette option, les fonds disponibles seraient attribués au niveau des établissements pour les dépenses liées aux outils et aux instruments de recherche. Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque établissement varierait en fonction des fonds disponibles.
- Suivant ce modèle, les vice-recteurs à la recherche présenteraient au nom de leur établissement un plan triennal prévoyant l'utilisation des fonds affectés aux appareils.
  - Chaque établissement se doterait de son propre mécanisme d'examen interne pour assurer la répartition des fonds.
- Les fonds seraient attribués une fois l'an, en mars. Les titulaires de subvention devront respecter des exigences clairement définies en ce qui a trait à la présentation d'un rapport annuel faisant état de l'utilisation des fonds par rapport au plan (p. ex., une liste des appareils achetés et les coûts connexes). Ces rapports devront être présentés au cours de l'exercice suivant.
  - En cas d'urgence (p. ex., la réparation ou le remplacement d'un appareil défectueux), les établissements pourraient affecter des fonds avant le mois de mars, c.-à-d. avant que les fonds de la subvention annuelle soient versés.

- La répartition des fonds disponibles entre les établissements pourrait se faire selon différentes formules, notamment :
  - a) un financement proportionnel à l'ensemble des fonds reçus du CRSNG au cours d'un nombre d'années déterminé;
  - b) un financement proportionnel au montant des subventions à la découverte reçues au cours d'un nombre d'années déterminé ou à leur nombre;
  - c) un financement proportionnel au montant des subventions d'OIR reçues au cours d'un nombre d'années déterminé.
  
- Suivant cette option, le montant des subventions fluctuerait d'une année à l'autre à l'intérieur des plages ci-après :
  - Établissements de grande taille : de 105 000 \$ à 930 000 \$
  - Établissements de taille moyenne : de 27 000 \$ à 180 000 \$
  - Établissements de petite taille : de 10 500 \$ à 35 000 \$
  
- **Question :**  
Les établissements qui recevraient une petite subvention annuelle devraient-ils plutôt recevoir une subvention plus importante tous les deux ou trois ans?

**Option 2 : Maintenir un concours national à plus petite échelle pour des subventions d'outils et d'instruments de recherche**

- Selon cette option, le CRSNG continuerait de gérer le processus d'examen par les pairs et d'attribuer des subventions aux chercheurs et aux équipes de recherche. L'ampleur du concours national serait réduite des façons suivantes :
  - Le CRSNG estime qu'il pourrait attribuer de 100 à 150 subventions au total, comparativement aux 300 subventions accordées par le passé dans le cadre du Programme de subventions d'OIR;
  - Le nombre de demandes acceptées serait ramené de 1 500 à l'heure actuelle à environ 400.
  
- Le CRSNG imposerait à chaque établissement un contingent selon :
  - a) le nombre maximal de demandes pouvant être présentées (scénario a);
  - b) le montant maximal pouvant être demandé (scénario b).

- Dans le cas des deux scénarios mentionnés ci-dessus, les valeurs devraient se situer à l'intérieur des plages ci-après :

Taille de l'établissement	Nombre de demandes (scénario a)	Montant total (scénario a)
Grande	De 7 à 37	De 500 000 \$ à 2 600 000 \$
Moyenne	De 2 à 8	De 120 000 \$ à 500 000 \$
Petite	De 1 à 2	De 50 000 \$ à 100 000 \$

- L'option 2 obligerait les établissements à trier et à hiérarchiser les demandes pour déterminer lesquelles présenter au CRSNG.